

capital soit prolongé.

De la compagnie du chemin de fer de Montréal et Québec, demandant la possession d'un acte pour les autoriser à continuer et prolonger le dit chemin de fer, et demandant à être incorporée sous le nom de "la compagnie de chemin de fer de la grande jonction de St. Laurent et des Outaouais."

De Charles James Stuart, de la cité de Québec, écrivain, demandant la possession d'un acte pour l'autoriser à pratiquer comme avocat, procureur, solliciteur et procteur, (proctor) dans le Bas-Canada, à la discrétion des juges devant lesquels il pourra être examiné suivant la loi.

L'hon. M. Cameron (Kent) présente le rapport des commissaires sur les travaux publics, pour 1848.

L'hon. M. Prieé présente un état de comptes rendus de tenue effectués dans les paroisses de Québec, dans la seigneurie de Lauzon et dans les seigneuries des jésuites, dans le district de Québec, Montréal et Trois-Rivières, pendant l'année 1848.

Sur motion de M. Latendresse, la pétition de Antoine Talbot, reçue ce jour, est renvoyée à un comité spécial, avec instruction de s'enquérir des abus et actes de violence commis sur les divers points de la côte de Labrador, par des pêcheurs étrangers qui viennent pêcher et faire sécher leur poisson sur la dite côte, et aussi des dommages qui peuvent être causés à la province dans l'exploitation de ces pêches, faite de gardiens des côtes pour protéger les sujets de Sa Majesté qui y ont des établissements de pêche.

A six heures, P. M. l'orateur déclare la chambre ajournée jusqu'à demain à dix heures A. M.

Mardi 6 février.

L'orateur met devant la chambre, les états des affaires des diverses banques.—20 pétitions sont présentées.

MM. Chabot et Lemieux sont ajoutés au comité sur la pétition de certains habitants de Lotbinière au sujet des biens de feu Messire Jean.

M. Polette fait rapport d'une résolution au sujet de l'admission libre de certains produits américains, dont nous avons déjà donné la liste.

M. Laurin propose de retrancher les animaux le bœuf et les viandes fraîches.—Cette proposition est négative par 52 contre 16.—La minorité se compose de MM. Chauveau, Davignon, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Guy, Latendresse, Laurin, Lemieux, Malloch, Marquis, Scott (2 Montagnes), Smith (Frontenac), Stevenson, Taché.

M. Henry Smith propose en amendement qu'il n'est pas opportun pour le présent d'adopter la dite résolution jusqu'à ce que les vues du congrès américain à ce sujet aient été communiquées au gouvernement provincial.

Cette proposition est négative par 50 contre 18.

La résolution principale est mise aux voix et adoptée par 58 contre 12.—La minorité se compose de MM. Brooks, Duchesnay, Fournier, Fourquin, Guy, Latendresse, Laurin, Malloch, Marquis, Smith, (de Frontenac), Stevenson, et Taché.

M. Merritt introduit un bill basé sur cette résolution.

La chambre s'occupe de l'affaire Vansittut et s'ajourne au 8 du courant à 10. h. A. M.

L'AMI DE LA RELIGION ET DE LA PATRIE.



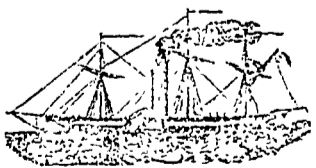
"Le trône chanterait quand l'honneur, la religion et la bonne foi ne l'environnent pas."

QUÉBEC, 14 FÉVRIER 1849.

Notre Extra d'hier.

PAR LE TELEGRAPHE.

Arrivée du Niagara.



NOUVELLES D'EUROPE.

New-York 12 février.

Ce steamer est arrivé hier à Boston, avec des nouvelles d'Europe jusqu'au 27 janvier.

La rage pour la Californie se répand sur tout le continent; en Portugal, en Allemagne et dans le Danemark, des bâtiments se préparent à transporter des aventuriers pour la Californie. Les ports anglais sont encombrés de voyageurs pour la même destination.

Le gouvernement anglais est sur le point

d'adopter des mesures pour opérer une réduction dans les dépenses de l'armée et de la marine.

La cour du Banc de la Reine, a rejeté les griefs d'Erreur dans les affaires de Smith O'Brien et ses co-accusés.

Une proposition préliminaire pour la dissolution de l'Assemblée nationale a été adoptée par cette chambre par 400 contre 396.

M. Marrast conserve sa place de président de l'Assemblée, au grand étonnement de tous.

M. Boulay (de la Meurthe) a été élu par l'Assemblée nationale, vice-président de la République.

11 Steamers capables de transporter de 700 à 1000 hommes sont en préparation à Toulon. Le bruit court que ces vapeurs sont pour une expédition en faveur du Pape.

Il y a un déficit de 15 millions de francs dans le trésor de la France.

Les républicains rouges deviennent plus entreprenants.

Une bataille sanglante a eu lieu aux Indes; plusieurs officiers distingués ont été tués. Windischgratz est entré dans Peath, sans brûler une amorce.

Le pape a demandé l'intervention de l'Autriche pour le rétablir dans ses états.

Le sultan a aboli toutes les lois de proscription contre les chrétiens qui pourront à l'avenir aspirer aux premières dignités de l'empire.

Commerce. Il y a eu amélioration dans le marché monétaire anglais. Le commerce des céréales est languissant.—Débâtures du Canada, au pair.

(Morning Chronicle.)

Concert des amateurs Canadiens.

Depuis quelques temps un certain nombre de Dames et de Messieurs Canadiens Français se réunissent pour pratiquer des morceaux de musique des plus célèbres compositeurs, dans le but de donner à leur amis une agréable soirée qui leur fit oublier la monotonie de nos longs hivers. Vendredi dernier, les amateurs ont donné leur premier concert auquel nous avons eu la bonne fortune d'assister. Les invités au nombre de près de 400 emplissaient la grande salle de danse de l'hôtel St. George. Les morceaux avaient été choisis dans les œuvres des premiers compositeurs Français Italiens et Allemands, et exécutés avec un ensemble, un goût et un goût étonnant quand on considère que les exécutants avaient à lutter contre des difficultés musicales que l'habitude ou l'expérience acquise ne pouvaient leur expliquer; car tout le monde sait que dans notre Québec, la musique vocale s'est toujours bornée à l'exécution de quelques morceaux sacrés et à quelques chansonnettes.

C'est un devoir pour nous de dire que cette soirée est une des plus agréables que nous ayons jamais passées et nous sommes persuadé que chacun de nos nombreux auditeurs partage notre opinion à cet égard. Chacun des exécutants a rempli sa tâche avec un succès incontestable, et ce premier début promet pour l'avenir, de nouvelles jouissances musicales inconnues jusqu'à ce jour dans notre bonne ville.

Il serait injuste de ne pas mentionner d'une manière particulière les dames et messieurs qui ont exécuté les duos D'un métal si précieux du Barbier de Séville et Par pitié daigne m'entendre de la Norma. Quant aux messieurs ils ont également bien fait leur partie avec une précision une justesse, et un goût qui décèlent leurs connaissances musicales. Pour les dames, nous ne voudrions pas être injuste envers elles; mais vraiment il est difficile de décider entre elles. Néanmoins, dussions-nous encourir le châtiement de Paris, nous dirons que la dame qui a exécuté le duo du Barbier de Séville, a gagné par la beauté, la puissance du timbre de sa voix et la richesse de ses notes; et que la dame qui a chanté dans le duo de la Norma, sans posséder la belle et puissante voix de son émule, l'emporte par la douceur de sa voix, la précision de son chant qui dénote une excellente musicienne; mais toutes deux ont également surpassé l'attente des auditeurs.

Nous ne devons pas oublier M. Mott sous la direction duquel les amateurs font leurs études musicales, et qui a si habilement tenu le piano qui accompagnait le chant.

Notre confrère du Canadien a parlé dans son article sur ce concert, du chant à l'Anglaise, et cela avec raison. Néanmoins, en justice nous devons dire qu'il y a eu amélioration sous ce rapport dans le dernier concert où on a moins anglicisé que de coutume. Nous ne savons d'où vient cette ridicule et insupportable manie qui règne malheureusement chez nos concitoyens et surtout chez nos concitoyennes, de prononcer en chantant, le français de manière à ce que l'oreille n'en puisse saisir un mot. Nous les prions de vouloir se souvenir que notre langue française est assez noble, assez harmonieuse assez belle pour qu'on n'ait pas honte d'en accentuer chaque syllabe et chaque mot. Que d'ailleurs il est du plus mauvais goût possible de chanter de manière à ce que les paroles chantées ne soient pas comprises. Nous pensons que les paroles d'un chant quelconque sont faites

pour être entendues, autrement, à quoi sert le chant? S'il sert tout aussi amusant que d'entendre des sons parcourant le haut en roulettes éternelles, tout l'étendue de l'échelle musicale. Il nous est arrivé fréquemment d'entendre massacrer ainsi les plus belles compositions des poètes lyriques français... des souffrances nous ornaient et voilà tout; et quant nous demandions en quelle langue on avait chanté, on nous répondait, mais c'est en français. Nous admettons ce fait sur parole, car d'honneur, les mots chantés auraient pu être, grecs, hébreux, chinois, ou tartares qu'ils auraient été tout aussi intelligibles.

Le Bazar des Dames Catholiques de cette cité, a été ouvert hier. Il contient comme à l'ordinaire de magnifiques articles de goût et d'utilité, presque tous, dus à l'habileté et au travail de nos dames canadiennes françaises.

Les citoyens de Québec apprendront avec plaisir que G. Okill Stuart, Ecuyer a été unanimement réélu maire de cette ville.

Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Aubin publiée dans nos colonnes. Ceux qui désirent acquérir des connaissances sur une science qui a tant d'applications, feront bien de s'adresser à ce monsieur que l'on a eu occasion d'entendre déjà dans plusieurs lectures publiques.

Hier matin, un couple de nouveaux mariés descendait la rue la Fabrique, lorsque le cheval qui les conduisait, prit le mors au dent et renversa sur son passage un des poteaux du gaz qui se trouvait devant le magasin de Mr. Lecheminant. Heureusement que les époux en ont été quittes pour la peur.

M. Aubin continuera demain soir, sa lecture sur la Chimie.

La glace est arrêtée sur le Mississipi, le père des eaux, depuis St. Louis jusqu'à 20 milles du Caire.

Un exemple à suivre.—Les habitants du Massachusetts ont volontairement souscrit, l'an dernier, un million de piastres pour le soutien de leurs écoles, et \$200,000 ont été dépensés à Boston pour la construction de maisons d'éducation.

Les trembleurs, (secte protestante) des environs de Lowell ayant découvert dans un certain passage de l'écriture une défense de manger du lard, ont renoncé à ce mets et vont le porter en abondance au marché. Un journal remarque qu'ils sont devenus plus juifs sur ce point que les juifs même.

Nous prions ceux de nos abonnés qui nous doivent la première année de souscription à notre journal, échu le 15 décembre dernier, de bien vouloir nous en adresser de suite le montant.

HOMMAGE A WASHINGTON.—Dernièrement, une députation de Chippeways visitait le Capitole. Après avoir admiré la grandeur et la beauté de l'édifice, après s'être arrêtés devant les belles peintures qui ornent certaines salles, les Indiens, accompagnés d'une foule de dames et de messieurs, arrivèrent près de la statue de Washington, et la contemplèrent avec un sentiment d'admiration, mêlé de respect; puis l'un des chefs, O-ska-la-wis, vint s'asseoir en face de la statue, remplit son calumet de paix, et le tendit à l'image de Washington, en lui adressant ces paroles: "Grand père, nous vous pressons tous la main; nous avons fait un long voyage à travers la grande contrée que vous avez acquise pour votre peuple avec l'aide du Grand Esprit. Votre peuple est devenu bien puissant, le nôtre bien faible. Puisse le Grand Esprit qui vous a donné le succès, nous protéger maintenant et nous faire obtenir la faveur que nous réclamons de notre Grand-Père qui remplit maintenant le poste élevé que vous avez occupé le premier." Cette invocation naïve, traduite fidèlement par l'interprète, fut écoutée avec intérêt par tous les assistants.

Chemin de Fer de Québec à Halifax.

Rimouski, 11 février 1849.

M. LE RÉDACTEUR,

C'est avec beaucoup de plaisir que je vous informe que, j'ai eu l'honneur de présider une assemblée publique des habitants franc tenanciers des paroisses de St. Germain et Ste. Cécile du Bic qui a eu lieu ce jourd'hui, à la salle publique de cette paroisse. L'assemblée était très nombreuse et des résolutions en faveur du chemin à lisses projeté entre Québec et Halifax ont été unanimement adoptées. Et afin d'engager les personnes qui dirigent cette grande entreprise nationale à faire passer ce chemin par Rimouski, les habitants composant l'assemblée ont promis que le terrain sur lequel passerait le chemin à lisses serait par eux donné gratuitement. Le temps presse et vous aurez prochainement les résolutions passées à la dite assemblée.

Tout à vous
JOHN HEATH.

Population

DU HAUT ET DU BAS-CANADA.

Les tableaux suivants ont été présentés à l'Assemblée législative mardi dernier, par M. l'inspecteur-général, en réponse à une adresse du 25 janvier qui les demandait. Ces tableaux font voir que la population actuelle du Haut-Canada est de 722,087 âmes. Celle du Bas-Canada, d'après des calculs approximatifs, faits avec le plus grand soin, s'éleverait à 768,334 âmes. Le Bas-Canada n'aurait donc aujourd'hui que 45,247 habitants de plus que le Haut-Canada. En présence de ces chiffres, n'est-il pas évident que la représentation basée sur la population serait toute à l'avantage du Haut-Canada? Nous aurions à peine, à la première élection, quelques voix de plus que le Haut-Canada, et ensuite il obtiendrait contre nous, une grande majorité. Puisqu'il y a population augmentée si rapidement, c'est bien pour cela que les Tories du Haut et du Bas-Canada sont en faveur d'une réforme électorale basée sur la population. Doit-on leur aider?

ÉTAT PRÉSENT des collèges électoraux du Haut-Canada, indiquant les comités-cités et villes, le nombre des habitants et celui des membres élus dans chaque collège électoral.

Table with 4 columns: Comtés, Cités & Villes, No. d'habitants, Membres. Lists various regions like Middlesex, Waterloo, Halton, etc., with their respective populations and number of members.

Total 723,087 42

Le recensement d'après les âges fait monter la population du Haut-Canada, à 725, 879.

COLLÈGES ELECTORAUX du Bas-Canada.

indiquant le chiffre de la population dans chaque collège électoral en 1844, et celui de la population présumée en 1848, d'après une série de calculs; l'accroissement est porté à 77,552, et cet accroissement est rétribué parmi les divers collèges électoraux, d'après l'hypothèse adoptée par l'honorable Colonel Taché. Comme il n'a été fait aucun recensement dans le Bas-Canada depuis 1844, il est devenu nécessaire de faire une série de calculs approximatifs.

Table with 4 columns: Collèges Electoraux, Recensement de 1844, ditto de 1848, No. de membres. Lists various regions like Cité de Montréal, Comté d'Huntingdon, etc., with their respective populations and number of members.

Table with 2 columns: Name, Population. Lists Montmorency, Bonaventure, Gaspé, Mégantic, etc., with their respective populations.

WALTER C. CROFTON,

Secrétaire.

Bureau d'Enregistrement et de Statistique. Bureau de l'Inspect. Général. 26 janvier, 1849.

ANALYSE

ou

Bill de Judicature,

Introduit par l'honorable L. H. Lafontaine.

(Suite et fin.)

71.—Le tarif sera affiché dans un endroit apparent de la cour.

72.—L'exécution de la cour de circuit, seront émancipés 15 jours après le jugement, contre les biens mobiliers du défendeur, et adressés, à un huissier qui n'aura aucune commission sur les deniers qu'il prélèvera, et fera rapport de l'exécution au jour fixé en icelle. Mais lorsque le jugement excédera £10 courant, l'exécution émanera contre les biens mobiliers et immobiliers du défendeur; mais dans ce dernier cas l'exécution sera adressée au Shériff du district.

73.—Si des immeubles ou des meubles du défendeur se trouvent dans un autre district, l'exécution sera adressée au shériff de tel autre district pour la saisie des dits biens; et dans le cas de saisie de meubles, le shériff rapportera l'exécution devant la cour qui l'aura émanée; et dans le cas de saisie d'immeubles, le rapport s'en fera devant la cour supérieure du district.

74.—Dans le cas de saisie d'immeubles mentionnée dans la clause précédente, la cour supérieure pourra ordonner la transmission du record.

75.—Les oppositions aux saisies mobilières seront rapportées devant la cour qui aura émané l'exécution, laquelle cour décidera sur les dites oppositions.

76.—Les juges de circuit revêtus des pouvoirs et autorité, pour la vérification des testaments, nomination de tuteurs, curateurs, clôture d'inventaire et autres matières requerront célérité.

77.—Nomination des greffiers des circuits; ils pourront nommer des députés.

78.—Les mineurs admissibles de 14 ans pourront poursuivre le recouvrement de leurs gages n'excedant pas £6. 5s.

79.—Lieux où se tiendront les circuits.—(Nous les donnons plus bas dans un tableau.)

80.—Les causes pendantes ne seront pas affectées par les changements faits dans les limites des circuits.

81.—Chaque jour juridique en vacance et les six premiers de chaque terme, des cours de circuit seront jours de rapport pour les causes susceptibles d'appel. Le greffier pourra recevoir le rapport des sommations et les défenses.

82.—Des sessions de la Paix seront tenues à Chicoutimi aussitôt qu'une prison y aura été bâtie.

83.—Les cours des commissaires abolies dans les cités de Québec et de Montréal.

84.—La juridiction d'une cour, ou le droit d'appel seront décidés par le montant réclamé et non par celui accordé par le jugement. Mais si le montant accordé est tel qu'il aurait pu être recouvré dans une cour inférieure, le demandeur n'aura droit qu'aux frais qui lui auraient été accordés s'il avait poursuivi devant telle cour inférieure, à moins que la cour devant laquelle le procès aura été intenté n'en décide autrement.

85.—Les confessions de jugement de vant toute cour, excepté dans les causes non appellables, seront précédées de la comparution du défendeur qui ensuite prononcera sa confession par écrit signée de lui et de son procureur ad litem. Et si le demandeur accepte telle confession, jugement sera entré en conséquence contre le défendeur. Dans les causes non appellables, cette confession pourra être faite de vive voix, cour tenant.

86.—Lors d'une confession de jugement, non acceptée par le demandeur, ce dernier n'obtient pas jugement pour une somme plus forte que celle admise par la confession, le défendeur aura droit à tous les frais par lui encourus depuis telle confession.

87.—Tous les faits congnus dans les